



Estimation & réparation automobile

1^{er} octobre 2018 | Bulletin du GAA n° ERA G2018-06 | Division de l'estimation automobile

DESTINATAIRES

Estimateurs et apprentis estimateurs qualifiés par le GAA

Exploitants d'une firme d'estimation

Responsables de l'estimation automobile

Responsables des sinistres automobiles

Responsables de la qualification des estimateurs

Sous-comité technique en estimation automobile

Réceptaires du Guide de l'estimateur

RENSEIGNEMENTS

DENIS JANELLE
Chef d'équipe,
contrôle de la qualité,
poste 2295
djanelle@gaa.qc.ca

Groupement des assureurs automobiles
1981, avenue McGill College
Bureau 620
Montréal (Québec) H3A 2Y1
514 288-1537
infozone.gaa.qc.ca

Le présent bulletin et toute pièce jointe ne doivent pas être considérés ni utilisés comme avis juridique. Ils sont destinés à l'usage exclusif des membres du GAA et/ou des destinataires mentionnés en titre et ne peuvent être reproduits ou distribués sans le consentement écrit du GAA.

Mise à jour du Guide de l'estimateur et nouveauté

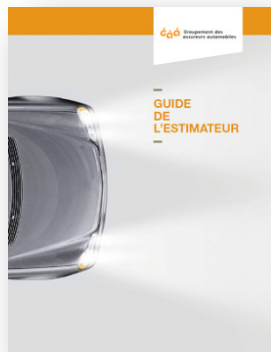
Nouvelle allocation pour la préparation et le nettoyage des pièces d'origine recyclées

Avant de pouvoir utiliser une pièce d'origine recyclée (usagée), l'opération de préparation et de nettoyage de la pièce, notamment pour le retrait d'une bande autocollante ou d'un résidu de colle, doit être effectuée par le réparateur.

Par conséquent, à compter du **8 octobre prochain**, une toute nouvelle allocation de temps spécifique à cette opération et limitée aux portes et aux hayons entrera en vigueur.

Pour toute autre pièce, le réparateur doit s'adresser à l'assureur qui pourra exiger la présentation de pièces justificatives.

Mise à jour annuelle



Pour un repérage facile, les modifications sont surlignées en jaune. Aussi, vous pouvez trouver rapidement les dernières modifications en appuyant simultanément sur les touches **CTRL-F** pour y inscrire la date des modifications.

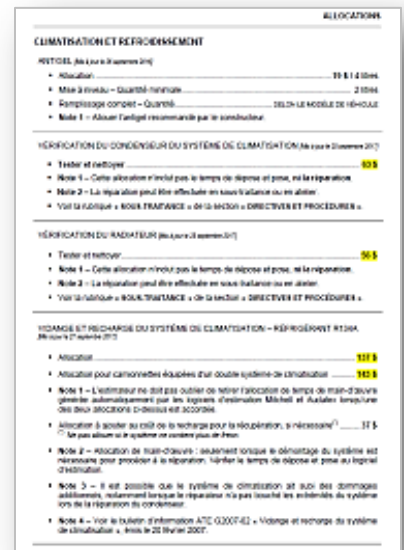
Consultez

ESTIMATION
24 sur 24



Entrée en vigueur le

8 octobre 2018





Automobile Appraisal & Repair

October 1st, 2018 | GAA Bulletin No. ERA G2018-06 | Automobile Appraisal Division

RECIPIENTS

GAA Qualified Appraisers and Apprentice Appraisers
 Operators of Appraising Firm
 Automobile Appraisal Officers
 Automobile Claims Officers
 Appraisers Qualification Officers
 Automobile Appraisal Technical Sub-Committee
 Appraiser's Guide Recipients

FOR INFORMATION

DENIS JANELLE
 Team leader,
 Quality Control
 ext. 2295
djanelle@gaa.qc.ca

Groupe ment des assureurs automobiles
 1981 McGill College Avenue
 Suite 620
 Montreal, Quebec, H3A 2Y1
 514 288-1537
infozone.gaa.qc.ca

This bulletin and any attachments transmitted with it are not to be considered or used as a legal opinion. They are solely for the use of the GAA members and individuals to whom they are addressed and may not be reproduced or distributed without the written consent of the GAA.

Appraiser's Guide Update and Addition

New allowance for preparing and cleaning recycled OEM parts

Before a recycled (used) OEM part can be installed, the repairer needs to prepare and clean it, for example to remove any self-adhesive tape or glue residue.

Consequently, on **October 8, 2018**, a completely new time allowance specifically for this cleaning/preparation operation, and limited to doors and lift/tail gates, will take effect.

For all other parts, the repairer must refer to the insurer, who may require supporting documents.

Annual update



To facilitate your research, the changes are highlighted in yellow. You can also find these changes by the effective date by pressing the **CTRL-F** keys simultaneously.

Visit:

APPRAISAL
24/24



Effective date

October 8, 2018

ALLOCATION	
CLIMATISATION ET RECHARGEMENT	
NETTOIE, Au (sur) le samedi (h)	
• Allocation	19 \$ à 1 000 \$
• Mise à niveau - Quatrième trimestre	2 000 \$
• Remplacement complet - Quatrième	DE LA MONTRE DE RÉPARATION
• Note 1 - Réviser l'angle recommandé par le constructeur.	
VÉRIFICATION DU CONDENSEUR DU SYSTÈME DE CLIMATISATION (Au cours d'un samedi 2017)	
• Tester et nettoyer	30 \$
• Note 1 - Cette allocation n'inclut pas le temps de réponse et pose, ni la réparation.	
• Note 2 - La réparation peut être effectuée en sous-traitance ou en atelier.	
• Voir la rubrique « BOUT TRAFIC » de la section « DIRECTIVES ET PROCÉDURES ».	
VÉRIFICATION DU RADIATEUR (Au cours d'un samedi 2017)	
• Tester et nettoyer	20 \$
• Note 1 - Cette allocation n'inclut pas le temps de réponse et pose, ni la réparation.	
• Note 2 - La réparation peut être effectuée en sous-traitance ou en atelier.	
• Voir la rubrique « BOUT TRAFIC » de la section « DIRECTIVES ET PROCÉDURES ».	
VIDANGE ET RECHARGE DU SYSTÈME DE CLIMATISATION - RÉPÉRIER ET RECHARGE (Au cours d'un samedi 2017)	
• Allocation	110 \$
• Allocation pour camionnettes équipées d'un double système de climatisation	140 \$
• Note 1 - Le véhicule ne doit pas être sorti de l'atelier ou fermé de mise à niveau générale, indépendamment que les agents d'entretien doivent être disponibles pour les deux directions d'écoulement.	
• Allocation à ajouter au coût de la recharge pour la réclamation, si nécessaire	17 \$
• Note 2 - Allocation de main-d'œuvre - également lorsque le réajustement du système est nécessaire pour procéder à la réparation, même le temps de réponse et pose au regard d'entretien.	
• Note 3 - Il est possible que le système de climatisation ait subi des dommages additionnels, notamment lorsque le réajustement n'a pas lieu tel qu'attendu du système lors de la réparation du condenseur.	
• Note 4 - Voir le bulletin d'information ATC G200742 - Vidange et recharge du système de climatisation », sous le 20 février 2007.	